

ANIMER EN ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

FORMATION PROPOSÉE EN PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'IMAGE DE GRENOBLE

DESCRIPTION

Vous êtes professionnel.les de la jeunesse / de la culture et vous souhaitez vous former en éducation aux médias et à l'information pour intervenir auprès de vos publics ?

Afin de diffuser nos pratiques, nous proposons un parcours de formation à l'animation d'ateliers en éducation aux médias et à l'information qui comprend **trois modules obligatoires** :

Module 1 : Intervenir en éducation aux médias et à l'information (2 jours)

Module 2 : Concevoir et animer un atelier pratique : 1 spécialité au choix (1 jour)
radio, intelligences artificielles, vidéo, journal, réseaux sociaux ou photographie

Module 3 : Retour sur les ateliers et analyse de pratique (1/2 journée)

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de :

- Comprendre et identifier les enjeux de l'éducation aux médias et à l'information
- Actualiser ses connaissances du fonctionnement des médias, de la fabrique à la réception de l'information
- Concevoir une action de médiation adaptée à un public identifié, selon des objectifs définis et des indicateurs d'évaluation mesurables.
- Mettre en pratique un atelier EMI pour créer un média (vidéo, IA, etc.)
- Renforcer sa posture d'animateur à l'appui d'un retour sur expérience de médiation pratique



INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 24h (3,5 jours)

Public : Médiateur.rice de la culture et de la jeunesse

Effectif : Groupe de 20 personnes maximum, 10 participants maximum aux modules pratiques.

Matériel : Salle équipée de formation équipée de matériel de vidéoprojection, enceintes, ordinateurs, connexion internet, paper-board

Tarif : 938 € TTC de frais pédagogiques par stagiaire

FORMATRICES



LAURA SCHLENKER

Directrice de la Fabrique Média
Vidéaste, formatrice



NOÉMIE RUBAT DU MÉRAC

Chargée de projets d'éducation aux médias et formatrice de La Maison de l'Image

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84381048338. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.